



## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE  
DU 16 AVRIL 2021**

### **PROCES-VERBAL**

**Etaient présents :** Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI (en visio), MM. AZINHEIRINHA (en visio), BARTOLETTI (en visio), BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG (en visio), BORCHIO-FONTIMP, CASERIO (en visio), MM. CESARI, CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, CONSTANT, Mmes DESCHARENTRES (en visio), DUHALDE-GUIGNARD, M. DUPLAY (en visio), Mme FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM (en visio), MM. KONOPNICKI, LISNARD (en visio), LOMBARDO, MARTIN (en visio), Mmes MERLINO-MANZINO, MIGLIORE (en visio), MONIER (en visio), MOREAU, OLIVIER, PAGANIN, PIRET, RAMOS-MAZZUCCO (en visio), MM. ROSSI, ROSSINI (en visio), Mmes SALUCKI, SATTONNET (en visio), MM. SCIBETTA, SEGURA (en visio), Mmes SERGI (en visio), SIEGEL, MM. SOUSSI (en visio), TAMBAY, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA (en visio).

**Etaient excusées :** Mmes DUMONT, OUAKNINE et SERVELLA-CIPPOLINI.

L'an deux mille vingt-et-un le 16 avril, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations et en visioconférence, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 43 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

**M. le Président.**- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, dans cette configuration, de par les textes qui nous régissent, il n'y a pas d'appel. Je vous informe que nous sommes 51 présents, avec 34 personnes en présentiel et 3 personnes excusées, et le reste en visioconférence. Je vous précise également que notre séance est retransmise en direct sur la chaîne YouTube du Département.

Comme j'ai l'habitude de le faire, je vais commencer cette séance par un propos introductif, pour vous dire tout d'abord que cette séance intervient dans un contexte qui pour moi est d'une oppressante monotonie. Jamais je n'aurais pensé au printemps dernier qu'un an plus tard, nous serions toujours enfoncés jusqu'au cou dans cette crise sanitaire, dans ce poison tenace du COVID-19. Les premiers signaux d'un retour à la normale, comme la baisse du taux d'incidence, apparaissent timidement, mais la déferlante est toujours à l'œuvre et reste si délicate à stopper. Des femmes et des hommes continuent aujourd'hui d'être emportés. Ceux qui sont épargnés endurent de lourdes conséquences économiques, sociales et psychologiques qui parfois se révèlent elles aussi mortifères.

Le génie humain a pourtant fait son œuvre. Là aussi, peu d'entre nous imaginaient qu'en un an, dans un temps record qui est à saluer, les laboratoires auraient pu inventer des vaccins efficaces. Hélas, ce miracle pharmaceutique s'est en partie abîmé dans le mirage des livraisons de ces précieux flacons, ce qui a conduit le Gouvernement à prononcer de nouvelles mesures de confinement dans les Alpes-Maritimes, où nous avons été frappés au mois de janvier et plus lourdement depuis le 27 février, avec des perspectives d'une amélioration à partir du mois de mai. J'y reviendrai.

Cette période nous montre les difficultés et les lourdeurs étatiques, mais aussi en même temps l'efficacité de nos territoires. Je ne m'acharnerai pas inutilement sur le Gouvernement. Chacun à sa place peut mesurer l'étendue du défi que cette pandémie nous oblige à relever. Personne n'a véritablement trouvé de recette sur mesure. Dès lors qu'a été acté un choix de civilisation, c'est-à-dire sauver des vies quoi qu'il en coûte par ailleurs, il était inéluctable de générer des dommages collatéraux sans précédent.

Comme beaucoup d'autres, je fais seulement à l'Exécutif un double reproche. Tout d'abord, un manque d'anticipation. Par cette insuffisance, le Gouvernement s'est sans cesse retrouvé à agir sous la pression, à la remorque de la progression du virus. Nous l'avons vécu pour les masques, pour les tests, pour la vaccination. La France a failli dans sa réactivité. Sa stratégie a également manqué de lisibilité, à danser sur un pied puis sur l'autre, sans assurance, sans fil conducteur, sans cap. Nous étions la semaine dernière à imaginer un report de nos élections cantonales et régionales, mais quelques jours après, nous nous retrouvons dans une situation où nous envisageons dès le 15 mai un retour à la normale pour certaines activités. C'est dire le contraste, le manque de cap, et la tergiversation permanente qui a ralenti l'action et sapé l'adhésion des Français, alors que nous sommes pourtant l'un des pays qui consacrent le plus d'argent à leur système de santé. Cette épreuve a fait voler en éclats nos certitudes. Elle a hélas montré l'inertie et les blocages d'un Etat sclérosé et bureaucratique, qui est devenu pataud au fil du temps. Un Etat pourtant bodybuildé qui gonfle volontiers ses muscles, mais qui

à l'épreuve de la réalité s'avère plus ankylosé qu'athlétique. Un Etat malade qui couronne parfois son impuissance de suffisance.

La souplesse et la réactivité, ce sont les collectivités locales qui les ont mises en œuvre et qui les ont portées. Pour autant, le Gouvernement, s'il en a fait le constat, leur a trop peu donné les moyens indispensables pour les associer vraiment à la résolution de la crise. La concertation territoriale s'est le plus souvent réduite à de l'affichage. Que ce soit pour gérer la crise sanitaire comme pour faire face au défi de la reconstruction de nos vallées, l'Etat a manqué à chaque fois de vélocité. Les masques et les vaccins ne sont pas arrivés aussi vite qu'il aurait fallu. Pour rétablir les vallées, l'Etat n'a jusqu'à présent versé aux Alpes-Maritimes que 26 M€, dont 10 M€ pour le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, sur les 100 M€ au minimum promis par Emmanuel MACRON lors de sa venue le 7 octobre. Tout cela n'est pas très rassurant. Nous aurons collectivement, à travers les débats électoraux majeurs qui arrivent, à tirer les leçons de cette crise et à nous pencher sur la manière de rendre l'administration de notre pays moins tatillonne, moins brouillonne, plus pragmatique, plus vive, en un mot plus efficace, plus dans l'air du temps et plus dans la mondialisation.

Le ciel en même temps nous est tombé sur la tête, et comme si la punition n'était pas assez rude avec la COVID, comme si cette année n'avait pas été assez calamiteuse, nous avons dû faire face de surcroît à une catastrophe climatique sans précédent qui a meurtri nos vallées et plongé dans la peine des quantités de familles. J'espère, mais j'en doute, que nous en avons terminé, face à ce dérèglement climatique qui nous amène de péripéties en péripéties, de plus en plus violentes. Des cumuls de pluie et des crues jamais vues ont fait dix morts et huit disparus, des familles sont brisées, des dégâts matériels insensés sont à réparer, avec des maisons et des routes qui ont été soufflées. 35 km de voiries départementales et une douzaine de ponts ont été détruits, et l'activité économique a été lourdement impactée. Ce drame a pour nous le visage de proches ou d'amis subitement plongés dans une détresse infinie. Des pans de vie emportés comme des fétus de paille en quelques minutes. La reconstruction a été évaluée à 1 milliard d'euros, mais ce n'est qu'une approximation tant ce chantier est immense et nous occupera durant des années.

Comme toujours, le drame a réveillé le meilleur qui sommeille en chacun, avec une mobilisation des Azuréens mais aussi bien au-delà du département des Alpes-Maritimes. Cette mobilisation de toute la France s'est avérée d'un puissant réconfort humain et financier pour les sinistrés. Les collectivités locales y ont pris toute leur part, au premier rang desquelles le Département. Nous avons déployé nos hommes et nos moyens pour faire face à l'urgence. Après que les secours sont intervenus par centaines sur le terrain dès le 3 octobre, nous avons aussitôt multiplié les soutiens, ici-même, par décision dans cet hémicycle, dans un élan unanime et spontané de vous toutes et vous tous. Je ne citerai que quelques-uns de ces soutiens d'urgence qu'il est bon de rappeler : aide de 1 500 € par foyer pour les besoins de première nécessité ; forfait de 5 000 € pour ceux qui ont perdu leur maison ; soutien aux entreprises jusqu'à 5 000 € ; aide à la reconstruction des moyens de production jusqu'à 80 000 € ; fonds de 2,5 M€ destiné aux agriculteurs ; 10 M€ d'aides votées en faveur des communes touchées. A cela s'ajoutent bien d'autres mesures que je n'énumérerai pas, mais que vous connaissez et qui ont permis de

panser des plaies qui sont loin d'être refermées. Mais désormais, nous pouvons dire que la phase de redressement est engagée. Ponts, routes, services publics, etc., l'ouvrage ne manque pas et ne manquera pas pour plusieurs années, voire pour plusieurs décennies.

Le Département va consacrer 381 M€ à la reconstruction des vallées. La seule refonte des routes est estimée à elle seule à 280 M€. A ce jour, nous avons déjà engagé 75 M€ de travaux, et nous tenons désormais, après une montée en charge progressive, un rythme de croisière de 5 M€ par mois. Je le répète, la tâche est immense : reloger, rebâtir, reconstruire le tissu routier et économique. Le Département s'est attelé à relever ce défi sans tarder ni attendre que le Gouvernement tienne ses engagements. Toutes les collectivités locales concernées ont impérativement besoin du soutien de l'Etat pour faire face à l'ampleur des chantiers. Des aides massives doivent être injectées rapidement. C'est le sens de l'appel que nous avons passé ici-même, avec Eric CIOTTI, dès le 1<sup>er</sup> avril, dans cet hémicycle, à l'occasion du bilan de l'action du Département. Six mois après la catastrophe, les promesses seraient indécentes si les actes ne suivaient pas.

Ce préambule était nécessaire avant la traditionnelle présentation du compte administratif 2020 qui est l'occasion de mesurer la mise en œuvre idoine du budget que nous avons voté ensemble. Ce budget s'est de fait trouvé fortement impacté par les aléas dramatiques de 2020. Notre trajectoire a été infléchie. Depuis 2009, notre stratégie reposait sur quatre piliers : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la réduction de l'endettement, 0% d'impôt, c'était notre engagement pour la campagne de 2015 (voire même ces dernières années une baisse de la fiscalité, discutée par certains...), et le maintien au maximum de nos investissements. C'est une stratégie gagnant-gagnant, avec une rigueur budgétaire au bénéfice des Maralpins. C'est ce que nous avons voulu, c'est ce que nous avons exécuté.

Cette année si particulière nous a contraints à nous adapter, et je suis particulièrement fier que nous ayons réussi à le faire avec une réactivité dont je tiens à vous remercier, ainsi que toutes les équipes du Département, élus comme agents. Comment et pourquoi y sommes-nous parvenus ? Tout simplement parce que depuis des années, notre collectivité a mis en place une politique de gestion rigoureuse, soucieuse des deniers publics, et consciente que l'argent public ne tombe pas du ciel en pluie fine, comme tu te plais à le répéter cher Eric, toi qui as été à l'initiative et à la manœuvre de cette gestion au cordeau depuis 2009. Cette gestion vertueuse, d'aucuns l'ont parfois critiquée dans cet hémicycle en nous suggérant de lâcher un peu les cordons de la bourse. Mais c'est précisément cette rigueur prévoyante, par mer calme, qui nous permet aujourd'hui, par gros temps, de faire face aux besoins de la population.

Cette gestion en bon père de famille a prouvé sa pertinence et a pris tout son sens au service des Maralpins. Les marges de manœuvre dégagées ont permis de leur venir en aide plus rapidement et plus efficacement lorsque l'urgence a frappé avec des contraintes financières sans précédent. Quelques chiffres seulement pour éclairer votre lanterne, sans vous donner le mal de tête. Nos dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6,4 %, soit 71 M€ en 2020. C'est la première fois depuis plus de dix ans. Alors même qu'après une très forte baisse nous étions bien en-dessous des obligations du protocole de Cahors qui nous impose de ne pas augmenter de plus de 1,2 % par an les dépenses de fonctionnement, la seule épidémie de COVID a entraîné

32,8 M€ de dépenses imprévues : achat de masques, soutien aux EHPAD et aux professionnels de santé, aux étudiants, aux communes, etc. A elle seule, l'augmentation de 21,6 % des bénéficiaires du RSA nous a en outre obligés à décaisser 16,9 M€ supplémentaires, rien qu'en fonctionnement. Et ce sans parler de la reconstruction de la tempête ALEX, qui a de son côté généré la dépense de 4 M€ en urgence. Il n'était cependant pas question de mégoter un instant sur ces soutiens d'urgence, pas plus que nous ne le ferons dans le processus de la reconstruction.

Aux difficultés extérieures imprévues que j'ai citées s'en est greffée une troisième venue alourdir notre fardeau : la loi de finances 2020, qui a modifié les règles de péréquation, c'est-à-dire globalement la solidarité entre les départements. Malgré un amendement porté au Sénat par Dominique ESTROSI-SASSONE, défendu à l'Assemblée nationale par Eric CIOTTI et d'autres parlementaires, les nouvelles modalités de calcul ont fait passer notre contribution de 64,1 M€ en 2019 à 99,3 M€ en 2020, soit 35 M€ de plus, c'est-à-dire une augmentation de 55 %. C'est une punition supplémentaire pour notre collectivité. Ajoutez à cela la chute de 48,7 M€ des droits de mutation dûs aux effets de l'épidémie sur les transactions immobilières, et vous aurez une toute petite idée des difficultés qui ont été les nôtres cette année...

Même si nous avons envisagé que cette chute des droits de mutation aurait pu être plus dramatique, dans notre malheur, la bonne tenue de nos finances nous a toutefois permis de contracter en 2020 un emprunt de 65 M€, uniquement pour financer la tempête ALEX. Cela porte notre dette à 828 M€ à fin décembre 2020. Au total, nous emprunterons 200 M€ pour faire face aux besoins de la reconstruction, 135 M€ supplémentaires ayant déjà été inscrits au budget primitif 2021. Mais pour autant, nous ne sommes pas dans la panique. Rappelons-nous qu'en 2010, la dette départementale s'élevait à 1 milliard d'euros. Notre collectivité avait en effet massivement emprunté pour financer un plan de relance post-crise des subprimes. Malgré les contraintes de cette année si douloureuse, notre trajectoire financière reste donc vertueuse. Malgré la tempête Alex, malgré le COVID, nous poursuivons nos grands axes politiques pour améliorer le quotidien des Maralpins.

Sans allonger mon propos à l'excès, je voudrais quand même rappeler pour conclure que la gestion des crises, malgré l'investissement humain et financier qu'elle réclamait, n'a évidemment pas empêché le Département de continuer à avancer sur ses grands projets structurants, fédérés autour de la solidarité et des politiques que nous avons décidées ensemble, dont le SMART Deal et le GREEN Deal. Vous me connaissez mieux désormais, il ne s'agit pas pour nous de faire un simple affichage politique de GREEN Washing accroché aux basques de l'air du temps, mais bien davantage d'une modernité enracinée qui veut, grâce aux outils numériques, préserver notre patrimoine et l'adapter, sans le dénaturer, aux exigences d'une époque nouvelle. Rendre notre territoire plus agréable à vivre et plus attractif, tel est le double défi que nous poursuivons depuis trois ans et demi.

Pour cela nous avons accentué nos efforts. Je veux ici remercier toutes celles et tous ceux qui s'occupent de l'environnement et qui en ont la délégation : Jérôme VIAUD sur l'environnement, Marie BENASSAYAG sur les transports, avec la mobilité douce pour favoriser le désengorgement de nos points noirs routiers, créer de nouvelles pistes cyclables, des parkings de covoiturage, comme celui qui a été inauguré le mois dernier à Mandelieu.

A propos des points noirs routiers, nous avons à voter aujourd'hui une proposition de participation au Département voisin du 04 suite à un accident dramatique. J'ai souhaité vous proposer la solidarité du département des Alpes-Maritimes, puisque la RD 4202, qui est dans les Alpes de Haute Provence, sert aussi à plus de la moitié des habitants des Alpes-Maritimes qui partent de Puget-Théniers et se rendent dans le canton de Guillaumes. Un accident dramatique s'y est produit avec la perte d'une maman et de sa fille de huit ans, laissant un jeune enfant de sept ans et son papa en difficulté. C'est une route où chaque année il n'y a pas un accident mortel qui ne s'y produise. Nous avons rendez-vous le 29 avril avec le président de ce Département pour faire le point sur ce qu'il va engager. Je l'ai sollicité très tôt après cet accident pour qu'il puisse prendre des mesures rapides. C'est chose faite, nous les annoncerons ensemble le 29 avril.

En mars 2020, nous avons ouvert également à Sophia-Antipolis la Maison de l'intelligence artificielle pour que chacun, à commencer par les collégiens, puisse se familiariser avec les possibilités qu'elle va nous offrir dans un futur très proche. C'est l'objet du projet Arc-en-Ciel qui tente à sensibiliser 75 % des collégiens aux déclinaisons de l'intelligence artificielle. Cette acculturation de notre jeunesse au numérique trouve également sa traduction dans l'émergence de certains Fablabs dans nos collèges, comme nous avons pu le voir dans le collège Bertone il y a quelque temps à Antibes, ou avec le collège des Mimosas à Mandelieu plus récemment. J'ai pu, avec Joelle ARINI et Michel ROSSI, y constater de près les propositions et avancées de ces collégiens et de ces professeurs engagés.

En matière de solidarité, nous avons mené à bien notre plan 2018-2020 doté de 20 M€ pour la construction et la rénovation de 7 EHPAD. 75 M€ ont en parallèle été engagés pour le maintien à domicile au travers de nos divers dispositifs, dont le pack domotique de téléassistance. Concernant les EHPAD, qui sont au cœur de notre attention, nous avons aussi lancé un appel à projets SMART Deal en EHPAD, destiné à renforcer l'autonomie grâce aux nouvelles technologies. Nous avons aussi initié un programme d'insertion volontariste des allocataires du RSA en donnant 500 € aux entreprises qui embauchent un bénéficiaire du RSA. C'est un pari gagnant-gagnant. Comme toi cher Auguste VEROLA, je crois en ce projet que nous allons étoffer, même si la crise sanitaire l'a freiné en 2020. Je sais ton engagement, et je te remercie pour tout ce que tu peux faire, y compris sur l'aide à l'enfance.

Nous avons aussi restructuré ou créé plusieurs casernes pour nos pompiers, et modernisé nos collèges où 12 000 élèves disposent désormais de tablettes. Nous avons maintenu à hauteur de 50 M€ notre soutien ordinaire aux communes. C'est une réponse importante et j'y reviendrai dans quelques instants. Sollicité par Patrick CESARI, interpellé hier par Jean Raymond VINCIGUERRA, je souligne que l'aide aux communes reste notre fibre et reste fondamentalement ancrée dans l'action du Conseil départemental, avec ce couple indissociable : Conseil départemental – communes. Nous avons également à lutter contre les inondations avec le SMIAGE en engageant par exemple 17 M€ de travaux pour la réfection des digues du Var à Puget-Théniers, 5 M€ de travaux de confortement dans la zone industrielle de Carros, ou encore la construction d'un nouvel ouvrage dans le secteur de la gare SNCF de

Cagnes-sur-Mer, ou sur la Siagne, mon cher David, où nous nous sommes rendus il y a peu de temps avec Davide LISNARD.

Ce sont autant de politiques départementales que vous connaissez. Elles ne sont pas forcément très médiatisées, mais elles répondent pourtant aux enjeux de proximité portés par notre collectivité. Le Conseil départemental 06 est donc plus que jamais aux côtés des Maralpins. Il y a encore quelques années, souvenez-vous des voix qui s'élevaient pour réclamer la fusion des Départements et leur absorption par les Métropoles, et pour dire que nous ne servions pas à grand-chose ou en tous cas qu'il y avait mieux à faire. Il était difficile de s'en réjouir, mais le constat est là : dans la crise que nous subissons, le Département a fait preuve, comme d'autres collectivités locales, de son efficacité opérationnelle, là où l'Etat, trop lointain et trop jacobin, s'est emmêlé les pinceaux, un Etat pas suffisamment déconcentré, qui quelques-fois a aussi pêché par sa nonchalance.

Le Département reste le support des communes. A travers plusieurs délibérations, cette séance illustrera une nouvelle fois son engagement solidaire à leurs côtés, anticipant sur les futurs contrats territoriaux Horizon 2026 qui abonderont cinq intercommunalités urbaines et cinq grandes communes du département : Nice, Cannes, Antibes, Grasse, Menton. Ces contrats territoriaux, non seulement n'obèrent pas la part de soutien aux communes, mais viennent s'appuyer sur ce que nous donnions à ces communautés d'agglomération et à ces grandes métropoles dans le passé pour anticiper et contenir le budget qui leur était alloué, et faire en sorte que pour elles-mêmes comme pour nous nous puissions avoir une vision d'anticipation avec un horizon à 2026.

Je vous inviterai donc dès aujourd'hui à voter un contrat de 12 M€ en faveur de la reconstruction post-Alex. Nous étions allés avec Patrick CESARI, Jean-Claude GUIBAL sur le territoire, autour des maires de Breil-sur-Roya, Sébastien Olharan, de Tende et de l'ensemble des maires du pays de la Roya, avec nos conseillers départementaux, Francis TUJAGUE et Valérie TOMASINI, qui ont démontré toute notre présence et toute notre volonté d'être sur le terrain. Aujourd'hui, ce contrat territorial correspond à un besoin pour la communauté d'agglomération de la Riviera française, et c'est pour cette raison que nous le passons à cette séance. Nous aurons probablement l'occasion de nous retrouver à une date projetée au 21 mai pour approuver les autres contrats Horizon 2026 qui aujourd'hui ne sont pas totalement finalisés, et qui le seront je l'espère à cette date.

Nous lançons par ailleurs notre treizième appel à projets santé, doté de 2 M€. Son registre s'élargit cette année à la recherche en épidémiologie et en infectiologie, en plus de quatre thématiques habituelles : la recherche contre le cancer, la recherche contre les maladies neurodégénératives, la santé et l'environnement, la santé et l'intelligence artificielle. Le 22 mars, nous avons porté et voté ici une aide de 5 M€ pour les entreprises impactées par la crise sanitaire sous forme de prêts remboursables. Là aussi, il y a eu un formidable soutien et un formidable élan pour soutenir notre économie et nos entrepreneurs. Je vous propose aujourd'hui l'abandon des créances dues au Département par les entreprises placées en procédure judiciaire, et le prolongement d'un an du délai de remboursement pour les entreprises

qui en feront la demande. Tout le monde ne s'est pas remis sur ses deux pieds, tout le monde n'a pas retrouvé une belle perspective.

Vous serez enfin invités à valider un protocole de partenariat entre le Département et la Banque des territoires. Entre autres finalités, il nous permettra de soutenir les projets des petites villes de demain, à Puget-Théniers, à Saint-Vallier-de-Thiery, à Roquebillière, à Breil-sur-Roya, à Sospel, à Tende. Il nous permettra d'activer notre société d'économie mixte dédiée aux énergies renouvelables. Là aussi, c'est un caractère innovant dont nous avons parlé lors de notre dernière plénière. Il y aura des annonces à faire dans les mois qui viennent. Il s'agira aussi de soutenir la reconstruction des vallées et d'amplifier notre programme de promotion touristique. Il faudra bien relancer la machine, Monsieur le président du CRT, cher David LISNARD.

En conclusion, je vous dirai que par notre détermination, par notre volonté et par celle des équipes du Département totalement engagées et que je remercie, cela prendra du temps, mais nous allons sortir de cette crise, et rebâtir nos vallées. La vie s'y implante déjà à nouveau. Elles seront demain des modèles de résilience. C'est un mot à la mode, mais ce n'est pas qu'une mode. Ce terme a un sens, et nous sommes pleinement dans la reconstruction pour que les choses soient durables. Par nature, je suis un optimiste, alors je veux continuer à vous proposer et à proposer aux Maralpins, par petites touches vertes, par petites touches numériques, de gagner en qualité de vie, à chaque moment de notre quotidien. On peut compter sur le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, et dans cette optique, je suis heureux de voir que plus de 80 % des maires se sont exprimés sur le maintien des élections. Ce scrutin a enregistré un taux de participation de 95 %. Maintenir ces élections, c'est également pour moi agir dans la démocratie, et je suis heureux qu'elles puissent se tenir au mois de juin. Nous avons besoin de légitimité. Nous avons besoin que la démocratie respire. Je ne me serais pas satisfait d'une prolongation gratuite de mon mandat. La sécurité sanitaire et les élections sont pour l'instant largement compatibles, et nul n'aurait compris que la démocratie reste confinée au moment où, l'accélération de la vaccination aidant, l'état sanitaire devrait se desserrer petit à petit et nous permettre de retrouver le fil d'une vie plus normale, avec notamment cette sociabilité qui nous manque tant.

Voilà mes chers collègues ce que je tenais à vous dire en préambule pour restituer le contexte à la fois délicat et riche des défis que nous avons à affronter et à relever. « Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté », disait le philosophe Alain. Aucun d'entre nous n'en manque ici, et je vous invite donc à entrer le cœur vaillant dans le détail de notre séance.

Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.**- Merci M. le Président. « Avec le cœur vaillant », c'est une bonne expression. Après un an de séances à distance, j'éprouve un réel plaisir à retrouver les visages, en vrai, et à pouvoir faire cet exercice démocratique, en vrai.

L'année 2020 restera une année d'exception. Nous l'espérons. Sur le plan des catastrophes, elle est sans comparaison. Alors que nous pansions encore les plaies des graves inondations de la fin 2019, il a fallu faire face aux conséquences de la pandémie de COVID dont nous ne sommes toujours pas sortis. Et la tempête ALEX est venue clore dramatiquement la fin de cette « annus horribilis ». Sans oublier, l'attentat terroriste qui endeuilla Nice et notre pays tout entier.

La pandémie de COVID nous a obligés à nous adapter jour après jour, semaine après semaine, mois après mois, mobilisant non pas des crédits d'investissement, mais des crédits de fonctionnement. La tempête ALEX a beaucoup détruit : des vies, des maisons, des bâtiments publics, des routes. Il a fallu dans un premier temps porter secours aux sinistrés et se préparer à lancer les réparations qui vont se poursuivre sur plusieurs années.

Mais le temps budgétaire ne connaît pas les crises. Il se déroule du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et traduit tous ces bouleversements successifs et accumulés. La pandémie a bousculé les prévisions de recettes, notamment de fonctionnement. Elles sont en baisse de 3,5 %, soit 45 M€, mais finalement les droits de mutation se sont mieux maintenus que prévu, avec 50 M€ de moins qu'en 2019 où ils étaient extrêmement hauts. Les dépenses de fonctionnement ont été impactées par le COVID mais également par la catastrophe de la tempête ALEX : 1,179 milliard d'euros de dépenses ont été réalisées, soit 54 M€ de plus que prévu.

Je me permets ici de vous rappeler quelque chose que vous revendiquez et avec quoi nous n'avons pas été d'accord. Vous avez réduit la taxe foncière deux années de suite, et cela a représenté une perte que nous avons pu évaluer à 42 M€. Et ce, sans compter l'impact que cette baisse de la fiscalité a eu mécaniquement sur l'augmentation du fonds de péréquation. Pour donner une idée de ce que l'on aurait pu faire avec cet argent, disons que c'est par exemple à peu près le montant des dépenses liées au COVID, ou bien que c'est égal à la baisse des DMTO. Nous aurions pu avoir un meilleur équilibre budgétaire si nous ne nous étions pas privés de ces recettes pendant deux ans. Mais on ne fait pas l'histoire à l'envers, c'est fait, c'est un choix que nous avons désapprouvé. Je tenais à le redire ici. Passons.

L'épargne de la collectivité a plongé. C'est une année budgétaire désastreuse, ruinant comme vous le précisez vos efforts de désendettement de ces dernières années. Avec un nouvel emprunt de 115 M€ en 2020, notre stock de dette est reparti à la hausse avec un montant de 911 M€ si on tient compte de la dotation de compensation de la dette à la Métropole. Ce montant augmentera encore en 2021 avec le nouvel emprunt de 200 M€.

Mais revenons à notre compte administratif. Nous avons quelques remarques. Les dépenses d'investissement ont été réorientées pour soutenir les vallées : les 220 M€ d'investissements, hors dette, prévus au budget primitif ont finalement été réalisés à hauteur de 171 M€, soit 78 % des prévisions. L'investissement représente ainsi 13 % du budget du Département. Si l'on détaille par missions, on constate que toutes les politiques du Département ont été bousculées en 2020. La stabilité de l'enveloppe liée aux transferts de compétences à la

Métropole fait presque figure d'exception. Avec 61 M€ elle est supérieure à la mission développement des infrastructures pour lesquelles le Département a déboursé 57 M€.

L'exercice 2020 n'était pas facile. C'est un euphémisme que de le dire. Les politiques du Département ont été en grande partie rééquilibrées entre elles. Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 54 M€ par rapport aux prévisions, et parallèlement les dépenses d'investissement ont baissé de 51 M€. Quand je dis parallèlement, on voit bien que ce n'est pas le fruit du hasard et qu'elles ont été pilotées ligne à ligne, jour après jour, au fur et à mesure des événements.

L'action sociale tire les dépenses de fonctionnement avec une augmentation de 48 M€. Durant cette année particulièrement difficile pour nos concitoyens, toutes les politiques sociales ont flambé : la santé avec 11 M€ de dépenses exceptionnelles ; le RSA avec 15 M€ de plus ; l'aide à l'enfance et à la famille avec 8 M€ de plus ; l'aide aux personnes handicapées, avec 10 M€ de plus. Cela reflète bien les dégâts sociaux de la pandémie, mais également de la tempête qui a mis les habitants des vallées dans des situations dramatiques. Côté investissements, toutes les lignes sont à la baisse et réorientées vers la reconstruction des vallées sinistrées qui n'en est qu'à ses débuts, et qu'il faudra poursuivre pendant plusieurs années. Cela nous amènera à des budgets difficiles, mais nous ferons face.

Pour conclure, nous avons voté en décembre le budget primitif 2021 par esprit de solidarité face aux catastrophes auxquelles notre département doit faire face et a fait face. Par esprit de cohésion, de soutien aux populations victimes de ces catastrophes, nous partageons les décisions et les orientations qui ont été prises dans ce sens, pour le budget primitif. Pour le compte administratif de cette année 2020, si je pose la question : le budget 2020 a-t-il été exécuté conformément aux prévisions ? Je répondrai non. Non, mais il ne pouvait pas l'être. Nous avons successivement voté toutes les délibérations depuis janvier 2020, après les inondations catastrophiques de 2019, au fur et à mesure de la progression de la pandémie, et dans l'urgence des décisions à prendre suite à la tempête ALEX. Nous avons voté ces délibérations qui permettaient chaque fois de réorienter, de redéfinir les actions, les financements, de décider en urgence, de faire face.

J'ai été personnellement très sensible à l'esprit de solidarité qui a empreint notre assemblée et toutes les collectivités en cette année 2020. Nous avons fait corps, toutes collectivités confondues, Département, communes, agglomérations, et nous continuons, parce que ce n'est pas fini, pour protéger notre territoire de nos concitoyens. C'est aussi la force de proximité de nos collectivités, de nos instances. Dans cette nécessité de reconstruction des vallées qui va être prégnante pendant plusieurs années, dans cette situation de pandémie qui s'éternise et met à terre l'économie et l'énergie humaine, cette union me paraît nécessaire, au-delà de nos différences. C'est pourquoi je voterai ce compte administratif. A circonstances exceptionnelles, réponses exceptionnelles.

**M. le Président.**- Je vous remercie. C'est pour moi une très bonne nouvelle, et une belle cohérence dans votre raisonnement. Vous avez effectivement voté l'ensemble des propositions que nous avons pu faire. Nous sommes dans un dispositif tout à fait particulier pour l'exécution

de ce budget. Une seule différence nous sépare : la baisse de la fiscalité, que nous avons décidée et voulue. Nous restons aujourd'hui avec cette différence fondamentale. Certes, l'argent qui aurait été dans les caisses du Département nous aurait permis de faire des choses, mais nous sommes aussi certains que cet argent, qui a été restitué à l'économie du département grâce à moins d'impôts, a permis aux Maralpains de pouvoir mieux s'en sortir dans une phase difficile. Toute la population des Alpes-Maritimes s'est retrouvée confrontée à une difficulté avec une baisse du pouvoir d'achat, mais aussi une baisse pour nos entreprises. Je reste sur cette idée que la baisse de la taxe foncière a permis à nos bailleurs sociaux de pouvoir construire des logements et être actifs. Ils souffrent également dans la conjoncture d'aujourd'hui. C'est la seule différence qui aujourd'hui peut poser un débat. Vous faites fi de cette différence, et je vous en remercie, pour tout simplement considérer que tous unis, nous pouvons aller beaucoup plus loin et être beaucoup plus forts. Je vous remercie.

M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.-** M. le Président, chères et chers collègues, la session d'aujourd'hui a pour principal objet l'examen du compte administratif de l'exercice 2020. Un compte administratif qui est, pour l'essentiel, l'expression des choix effectués au moment du vote du budget primitif intervenu le 3 février 2020, c'est-à-dire avant que la pandémie de la Covid-19 ne sévise. Mais également d'un budget, modifié en cours d'exercice pour prendre en compte les conséquences de la situation sanitaire et en fin d'année, celles de la tempête ALEX. Le budget primitif 2020 soumis au vote était en tous points conforme à vos orientations habituelles, que vous avez rappelées dans votre intervention, ce qui nous a conduits à ne pas l'approuver.

En revanche, nous nous sommes associés aux décisions prises par notre assemblée pour faire face de façon très réactive aux conséquences sociales, économiques et humaines de la pandémie. Depuis, non seulement nous sommes restés solidaires des décisions adoptées par notre assemblée sur ce sujet, mais nous nous sommes attachés à les relayer sur le terrain. C'est le cas avec la fourniture des masques de protection au moment où ceux-ci faisaient cruellement défaut. C'est également le cas aujourd'hui avec l'organisation au plus près des habitants, de centres de vaccination qui fonctionnent de façon particulièrement efficace en lien étroit avec le Département dont le rôle en la matière est extrêmement important, avec pour seul bémol, mais qui s'atténue petit à petit, la fourniture des vaccins.

S'agissant du deuxième événement qui a gravement affecté un certain nombre de nos vallées parmi lesquelles la Roya, les décisions qui ont été prises, que ce soit en matière d'interventions immédiates ou pour la reconstruction dans le long terme, ont toutes recueilli notre approbation. Le compte administratif est en fin de compte le reflet d'un mélange entre le budget initial et les incidences financières des événements imprévisibles qui ont bousculé le fonctionnement de notre collectivité, au même titre d'ailleurs que le fonctionnement de toutes les autres, qu'elles soient communales, intercommunales ou régionales.

Ainsi que vous l'avez souligné, tout ceci se traduit par une augmentation des dépenses de fonctionnement totalement inédite de 71 M€ dont tout de même 35 M€ de contribution supplémentaire au fonds de péréquation, augmentation résultant des décisions de l'Etat que

nous n'approuvons pas plus que vous, mais dont nous avons connaissance au moment de l'élaboration du budget primitif. 4 M€ sont imputables à la tempête ALEX et près de 33 M€ à la pandémie du fait du soutien aux acteurs locaux des secteurs de la santé et du médicosocial et de la hausse du nombre de bénéficiaires du RSA. L'augmentation des charges d'investissement liées à ces événements s'élève quant à elle à près de 9 M€ imputables à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et à près de 10 M€ pour les travaux d'urgence imposés par les intempéries.

L'impact financier de la réparation des dégâts des intempéries qui se fera beaucoup plus sentir en 2021 et les années suivantes a conduit à la réalisation d'un emprunt global de 115 M€ en 2020 au lieu des 40 M€ initialement prévus et des 200 M€ qui seront probablement nécessaires. En souhaitant que la contribution de l'Etat à la reconstruction qui, en 2020 s'est limitée à un acompte d'un peu moins de 9 M€, ne tarde plus à être connue et soit à la hauteur des besoins. Je parle de l'enveloppe globale, je ne pense pas que nous en ayons connaissance, vous ne l'avez pas évoqué, Monsieur le président.

Face à cette forte progression de dépenses incontournables, les recettes se sont trouvées, elles aussi, affectées par une baisse du produit des droits de mutations de 50 M€ par rapport à 2020. Ce qui confirme la fragilité de cette recette sur laquelle nous vous alertons régulièrement. Et ceci même si le niveau des droits de mutation en 2020 est le deuxième jamais atteint. S'y ajoutent les conséquences de votre décision à laquelle nous n'étions pas favorables, de réduire par deux fois le taux de la taxe sur le foncier bâti dont le produit diminue de près de 22 M€ entre 2019 et 2020 après une baisse de 7 M€ entre 2018 et 2019, soit près de 29 M€ qui nous auraient permis par exemple de diminuer le recours à l'emprunt, alors que ces sommes représentent pour les contribuables des montants extrêmement minimes, qui ont sans doute pesé sur le pouvoir d'achat mais de façon très réduite. En plus, elle pénalise le Département de façon définitive par la minoration de la compensation de la taxe sur le foncier bâti, par les systèmes nouveaux qui sont en vigueur et par lesquels le Département n'a plus aucune autonomie de décision en matière de recettes.

S'agissant des compétences du Département, l'effort fait en direction des personnes âgées est appréciable, que ce soit au titre du programme d'aide à l'hébergement en établissement ou du maintien à domicile. Mais il ne peut nous échapper, pour autant, que les établissements publics ont un grand besoin d'augmentation de leurs moyens financiers et humains, sujet qui relève de notre collectivité mais également de l'Etat. C'est ce qui est confirmé tous les jours par les charges de travail imposées par la gestion de la pandémie.

Si la situation, en particulier dans les EHPAD publics est globalement bien maîtrisée, c'est en effet au prix d'un engagement des cadres de ces établissements et du personnel tout à fait exceptionnel mais qui ne peut durer ainsi dans les conditions actuelles dans le temps. Je n'oublie pas d'y associer les services de notre collectivité pour leur soutien attentif et permanent à l'égard de ces établissements et d'une manière plus générale pour tout ce qui touche à la santé et au social avec notamment aujourd'hui la gestion de l'approvisionnement des centres locaux de vaccination, de façon tout à fait remarquable et équitable. C'est une observation qui vaut d'ailleurs pour l'ensemble de nos services dont nous nous félicitons que les effectifs aient

progressé de 188 agents depuis 2017 après de fortes baisses que nous avons dénoncées et qui affaiblissaient nos capacités d'intervention, même si elles ne sont pas suffisantes aujourd'hui.

En matière de solidarité territoriale, une des missions essentielles du Département, nous apprécions, outre le soutien confirmé et renforcé au SDIS, la décision d'augmenter la participation du Département au capital d'Habitat 06. C'était une nécessité pour lui conserver son rôle d'outil du Département en matière de logement social mais également, grâce à la diversification de ses activités, d'outil opérationnel permettant de conduire des aménagements de villages respectueux des choix des communes. C'est un rôle non négligeable d'Habitat 06. La participation d'habitat 06 au relogement de familles ayant perdu leur logement lors de la tempête ALEX et son engagement pour la construction de logements pour les sinistrés en confirment l'intérêt.

La politique de solidarité territoriale qui, en 2020, a représenté globalement un engagement financier de 80 M€ constitue une intervention essentielle pour les territoires en général, et les territoires ruraux en particulier. Elle se décompose, outre le fonds de transports et le soutien au SMIAGE, en 18,9 M€ pour le fonctionnement des sept syndicats mixtes de montagne et 34,9 M€ pour les projets des communes et des intercommunalités. Dans ce domaine, le rapport n°10 de notre session propose un premier financement de la CARF et de sa ville centre Menton au titre des nouveaux contrats territoriaux urbains dits Horizon 2026, dont nous avons approuvé la création tout en étant attentifs à ce que cette nouvelle expression de la solidarité territoriale à l'égard des intercommunalités à dominante urbaine, ne diminue pas les soutiens directs aux communes rurales pour l'exercice des compétences qu'elles conservent. Vous nous en avez donné l'assurance aujourd'hui comme hier en commission des finances, et nous en acceptons l'augure.

Nous approuverons la première décision de cette nouvelle mesure dont bénéficie la CARF qui en a particulièrement besoin pour assurer la reconstruction dans la Roya des infrastructures et équipements qui relèvent de sa compétence. Ceci ne supprime pas pour autant la nécessité de constituer un syndicat mixte de la Roya sur lequel nous vous avons interpellé à plusieurs reprises. Si l'intérêt de sa constitution pouvait à un moment poser question, nous sommes convaincus qu'elle est devenue aujourd'hui incontournable pour imaginer, bâtir et assurer le portage et la gestion des projets innovants qui entreront nécessairement dans la reconstruction et la refondation de cette vallée.

S'agissant des infrastructures routières, nous vous remercions, M. le Président d'avoir tenu parole pour le contournement de Borghéas de Peillon dont le projet a bien avancé grâce, encore une fois, aux services du Département et à l'engagement du maire de Peillon. Souhaitons que sa réalisation effective, ce qui ne dépend ni de vous ni de moi, soit la plus rapide possible car la fermeture de la cimenterie Lafarge risque d'induire une augmentation du trafic sur cette route qui dessert la cimenterie Vicat.

Restant dans le domaine de la voirie départementale, n'oubliez pas M. le Président, la liaison Menton, Castillon, Sospel, Moulinet qui fait, sans nul doute, partie des routes du département les plus fragiles et de ce fait les plus exposées à des coupures récurrentes à la

moindre intempérie. En dehors du train, c'est la seule possibilité d'accéder à Sospel et Moulinet à partir de Menton.

Pour revenir sur le compte administratif qui préserve à la fois des choix de gestion que nous ne partageons pas, et des mesures que nous approuvons et avons approuvées en votant le budget primitif, en matière notamment de reconstruction des vallées, sujet majeur pour l'ensemble du Département, nous le voterons. Mais veuillez bien considérer qu'il s'agit d'un « oui mais » dans lequel le « mais » a autant d'importance que le « oui ». Je vous remercie.

**M. le Président.**- Je vous remercie pour cette solidarité et cette union, au nom desquelles à situation exceptionnelle vous faites un vote exceptionnel. J'ai bien compris le « oui mais » et j'ai bien entendu les différences qui sont les nôtres, comme celle évoquée par Mme GOURDON à laquelle j'ai répondu. J'ai parlé des bailleurs sociaux qui ont un peu gagné avec la baisse de la taxe foncière. On pourrait considérer que le saupoudrage du retour de quelques euros dans les économies des ménages n'est pas une quantité substantielle pour changer quelque chose au pouvoir d'achat, mais sur les grandes entreprises, comme Thales, Mane, Amadeus, Nice Matin, les nombreux hôtels, etc., il y a eu un impact important avec la baisse que nous avons décidée. Nous voyons bien aujourd'hui que le tissu économique est fragile. Je pense que ce dont nous nous sommes privés a été une aide économique puissante.

L'aide individuelle est également durable dans la mesure où la compensation que nous avons de l'Etat sur la suppression de la taxe foncière qui nous revient par le biais de la TVA a été calculée sur la base de l'année 2019. En revanche, cette base 2019 qui nous restitue un montant de TVA va poursuivre, sur la baisse décidée en 2020, une baisse de la taxe foncière qui impacte la feuille d'impôts de tous les Alpes-Maritimes de façon suivie dans les années qui viennent. Cette baisse va donc se cumuler sur plusieurs années. Sur cette baisse des impôts, nous avons quoi qu'il en soit deux philosophies très différentes et très éloignées, mais je pense sincèrement que nous avons pris une bonne décision à cette époque-là.

Je vous remercie aussi d'avoir insisté sur l'aide que le Département a pu apporter en son temps sur les masques et la vaccination, avec la vigilance qui a été la nôtre auprès de M. le Préfet des Alpes-Maritimes, pour que l'organisation de la vaccination sur les territoires soit équitable, avec les centres départementaux mais également avec l'approvisionnement des vaccins. Nous avons eu des échanges sur ce sujet. Vous notez aussi l'augmentation en capital et l'implication du Conseil départemental sur Habitat 06. Oui. Comme le SDIS. Merci de tous ces éléments qui probablement ont compté dans votre décision de voter ce compte administratif au regard de la situation exceptionnelle.

Quant au contournement par Borghéas, nous vous l'avions promis, c'est fait. La solution pour aller à Sospel avec la difficulté que vous nous avez signalée et qui a été également signalée par le maire Jean-Mario LORENZI, avec Patrick CESARI qui est en charge des routes, nous l'avons examinée et regardée de près. Je pense que nos services nous rendront un avis avec une décision qu'il faudra prendre à un moment.

Sur le syndicat mixte, vous connaissez mon implication et ma détermination. Les initiatives locales sont importantes, puisque sans elles il n'y a point de pérennité sur le fonctionnement de ces outils. Un syndicat mixte peut être constitué. Pour l'instant, il n'en a pas encore la légitimité. Mais je reste sur la réponse positive que je vous avais faite pour aller dans ce sens, sous réserve que la communauté d'agglomération de la Riviera française s'implique également. Il faut en effet un portage intercommunautaire. Patrick CESARI porte ce message auprès de Jean-Claude GUIBAL également, à qui nous nous en sommes ouverts. Ensemble, je pense que nous pouvons arriver à construire un bel outil économique dans cette vallée qui mérite beaucoup mieux que la dévastation qu'elle a subie, tout comme la vallée de la Vésubie. J'espère que ces deux vallées retrouveront vite des couleurs.

Merci en tous cas de ce vote qui marque cette union, cette solidarité, cette compréhension, et ce travail que nous avons mené ensemble dans les difficultés liées à la crise sanitaire et à la reconstruction suite à la tempête ALEX.

M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Je ne souhaite pas passer trop de temps sur le compte administratif, rendu très différent du budget primitif par les fortes contraintes imprévues que nous avons connues cette année. Je n'ai pas voté le budget primitif. Il a été en partie mis en œuvre. Le COVID et ALEX nous ont amenés collectivement, et sur votre proposition, à faire évoluer ce budget vers bien plus de solidarité, et j'ai voté ces évolutions. Comment s'opposer à l'exécution d'un budget dont j'ai voté l'évolution ? Comment approuver l'exécution d'un budget qui a mis en œuvre une partie de ce que je n'ai pas approuvé ?

Face à ce compte administratif bancal, ce qui n'est pas de votre faute, il me reste le choix d'un vote tout aussi bancal qui ne me convient pas, parce que j'ai l'habitude de répondre par oui ou par non. Mais il s'impose à moi. C'est l'abstention. Marie-Louise GOURDON a voté ce compte administratif. Personnellement, je sou mets toujours le choix à mon jugement critique personnel. Je m'abstiens sur le compte administratif. Le « oui mais » ne me suffit pas, d'autant qu'il évoque un président que je n'ai pas aimé.

Au-delà, c'est a priori ma dernière assemblée, et il est possible que je ne participe pas à une autre assemblée, même si elle avait lieu avant le renouvellement. Je vous demanderai donc l'autorisation de faire un court au revoir, pour évoquer encore un ancien président, qui lui avait été battu, moi pas, mais je le ferai quand vous le désirerez. Je peux le faire plus tard, voire ne pas le faire du tout, puisque finalement cela n'a pas une importance capitale.

**M. le Président.**- M. VINCIGUERRA, devant votre demande, je ne peux pas vous refuser une courte intervention. Je vous laisse donc la parole.

**M. VINCIGUERRA.**- Je vous remercie. Je quitte donc le Conseil départemental après 23 ans de présence. J'ai effectivement droit à mon avis à cinq minutes de bilan. Beaucoup croient qu'en 23 ans, je me suis passablement assagi, puisqu'en 1998, à l'époque de mon arrivée, j'avais entamé mon premier mandat sur un fond de refus de l'A 58 qui était quand

même soutenue par le Conseil départemental. Mais ce combat n'était pas clivé. Il réunissait des maires de droite et de gauche. Il s'agissait d'un consensus, et j'ai toujours privilégié le consensus avec d'autres acteurs d'orientations différentes des miennes pour combattre des projets qui ne me semblaient pas d'utilité publique, et pour mettre en œuvre ensemble d'autres projets bien plus utiles, sans pour autant jamais sacrifier mon autonomie politique, celle-ci justifiant complètement à mon avis mon abstention sur le compte administratif. Être opposant, ce n'est pas de la posture, c'est de la pédagogie. Au moment de quitter la vie politique, je voulais apporter ces éclaircissements pour celles et ceux qui n'ont pas vécu ces moments.

Un dernier exemple plus quotidien : ma bonne entente avec le maire de Grasse que je tiens à souligner. Il a parfaitement compris ma disposition d'esprit, nous avons travaillé ensemble, c'est exemplaire, sans remettre en cause nos identités politiques, et cela au bénéfice des Grassois. Je souhaite l'en remercier, car il fait partie des élus avec lesquels je me suis le mieux entendu ces dernières années.

L'aventure a duré 23 ans, elle a été passionnante, je l'ai vécue en côtoyant pas mal d'élus et d'acteurs politiques différents. Quels qu'ils soient, proches ou adversaires, je les remercie tous et je souhaite à toutes celles et tous ceux qui vont continuer de trouver dans l'action politique le même bonheur que moi. Je voudrais ajouter une mention spéciale pour les services départementaux, toujours disponibles et très compétents. Un grand merci à eux.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Je vous remercie pour vos propos qui relatent rapidement 23 ans, avec émotion et avec ce que l'on ressent du fond du cœur. Vous nous avez expliqué que vous êtes un cartésien et un pragmatique, et que vous avez été torturé sur votre décision de voter ou non le compte administratif. Je regrette que vous ne vous soyez pas laissé emporter en définitive par cette émotion et par l'affectif plutôt que par le pragmatisme pour apporter un soutien à ce compte administratif, mais c'est votre choix. Je vous connais aussi, je sais que nous avons beaucoup parlé d'environnement ensemble. Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais c'est une cause qui nous anime. Dans tous les cas de figure, merci de ces 23 ans passés ici dans cet hémicycle avec cette défense des territoires, et merci de cette reconnaissance pour l'action du maire de Grasse qui consacre une énergie terrible sur le terrain pour se dévouer fait et cause à l'ensemble de ce que les concitoyens grassois lui ont confié comme responsabilité. Vous aurez peut-être l'occasion de revenir le 21, mais cet au revoir est salué par tout le monde. La vie est encore longue, et ce n'est pas parce qu'un mandat se termine que nous ne vous retrouverons pas ici ou là.

Je vous propose de poursuivre avec la présentation du compte de gestion du comptable public. Mme Le Payeur doit pour cela quitter la salle.

*Mme le Payeur quitte la salle des délibérations.*

## **1. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC – EXERCICE 2020**

**Me BECK.**- Mes chers collègues, vous avez certainement pris connaissance du compte de gestion de Mme le Payeur départemental, aussi bien pour le budget principal 2020 que pour les budgets annexes. Le budget principal présente un total de dépenses d'investissement et de fonctionnement de 1 531 478 705,20 €, et un total de recettes de 1 576 243 132,18 €.

Pour les quatre budgets annexes : celui du laboratoire vétérinaire départemental est arrêté avec un excédent de 25 574,01 € ; celui de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer est arrêté avec un excédent 975 134,09 € ; celui du parking Silo est arrêté avec un excédent de 332 610,96 € ; et celui du cinéma Mercury avec un déficit de 147 196,36 €, pour des raisons qui seront expliquées lorsque nous évoquerons les comptes administratifs des budgets annexes.

Il vous est proposé d'approuver ces comptes de gestion, sur le budget principal et sur les budgets annexes, étant précisé que pour le budget annexe du cinéma Mercury il y a une erreur matérielle de 10 centimes qui est rectifiée au travers de ce vote, comme elle le sera dans le cadre de l'examen du budget annexe du compte administratif pour le cinéma Mercury.

Voilà les grandes lignes de ce compte de gestion que tout le monde avait en tête, que vous avez évoqué, et que Monsieur le président de la commission des finances évoquera davantage encore au travers du compte administratif dans un instant.

**M. le Président.**- Je vous remercie pour cette présentation.

*Le rapport n°1, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

*Mme le Payeur rejoint la salle des délibérations.*

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Nous pouvons passer au rapport suivant présenté par M. CIOTTI. Je demande à Me BECK de bien vouloir se préparer à monter en tribune, puisque je peux assister à la présentation, ne pas participer au débat, et que je dois m'absenter pour le vote.

## **2. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT**

**M. CIOTTI.**- Merci Monsieur le Président. Quelques mots pour compléter ce que vous avez dit et pour présenter formellement ce compte administratif pour l'exercice budgétaire 2019. C'est un compte administratif de rupture, comme l'ont souligné les différents intervenants. Une rupture subie et non pas choisie par rapport à la trajectoire budgétaire que nous avons initiée ensemble avec la majorité départementale depuis 2008, et caractérisée par quatre piliers porteurs : la baisse ou la stabilisation des dépenses de fonctionnement ; des dépenses d'investissement dynamiques ; une stabilisation de la fiscalité ; et une baisse très forte du recours à l'emprunt pour atteindre un désendettement important.

Ce carré vertueux, nous l'avons tenu pendant dix ans. Grâce à la situation qu'il nous a permis d'atteindre, nous avons pu aborder cette terrible année 2020 dans des conditions qui

nous ont permis de faire face à la tempête naturelle, à la tempête sanitaire et à la tempête budgétaire. Cela a été souligné, et M. VINCIGUERRA l'avait rappelé lors d'une précédente séance. Je le dis en saluant le rôle qu'il a joué dans cette assemblée, parce que dans toute démocratie, l'opposition est utile et importante. Elle aiguillonne la majorité et la contrôle aussi, en faisant également des propositions. Dans une démocratie, une opposition a toute sa place. Parfois, le Président MACRON devrait se rappeler de ce principe. L'autoritarisme conduit à des dérives. Dans tout pouvoir, comme le disait Montesquieu, il faut qu'il y ait des contre-pouvoirs. Lorsque le pouvoir est absolu, il dérape. Nous avons eu la chance ici d'avoir avec vous comme avec d'autres cette opposition vigilante, républicaine et respectueuse des principes démocratiques.

Il y a donc eu cette gestion vertueuse qui nous a permis de faire face à cette crise, mais il n'en demeure pas moins que ce compte administratif traduit cette rupture subie. Cette rupture se caractérise par une augmentation des dépenses de fonctionnement, pour la première fois, de 71 M€. Nous avons parallèlement une diminution de nos recettes liée à la crise sanitaire et à la crise économique et sociale qui l'a suivie. Pour faire face à cet effet ciseau – augmentation de nos dépenses et baisse de nos recettes –, et parce que nous avons fait face à la situation de la tempête ALEX qui nous a conduits à investir massivement pour nos vallées, nous avons dû recourir un peu plus que d'habitude à l'emprunt avec une augmentation de 75 M€ du recours à l'emprunt et une augmentation de notre endettement de 50 M€.

Mais notre situation budgétaire reste saine. Je veux souligner un point qui sera sûrement, au sens positif du terme, une profonde divergence avec les oppositions qui se sont exprimées par la voix de Mme GOURDON comme par celle de M. TUJAGUE. Nous avons décidé avant ces événements de baisser la fiscalité. Nous arrivons au terme de cette mandature. En 2015, lorsque j'ai conduit la campagne de notre majorité départementale, j'avais pris des engagements. Au premier rang d'entre eux se trouvait la stabilisation fiscale, c'est-à-dire le fait que nous n'augmenterions pas la fiscalité sur toute la mandature. Nous avons bien-sûr tenu cet engagement, mais nous sommes allés au-delà. Pour moi, c'est une profonde fierté, et je crois que pour la majorité départementale, c'est un acte majeur que nous pouvons revendiquer.

Si nous sommes ici, c'est par la volonté des citoyens des Alpes-Maritimes, et nous leur devons ce respect dû à tout contribuable. Nous ne sommes pas ici uniquement pour soutenir des associations ou des collectivités, mais pour générer le bien commun au service de nos populations. Dans un pays qui détient le record du monde des prélèvements fiscaux et sociaux depuis de trop nombreuses années, et où la moitié de la richesse nationale s'évapore aujourd'hui en prélèvements obligatoires, il est important que nous donnions le « la » d'une démarche inverse, conformément à nos convictions profondes, notamment celle de dénoncer la lourdeur de la bureaucratie financée par un impôt de plus en plus confiscatoire qui annihile, paralyse, entrave l'initiative privée et individuelle. Nous avons tenu à respecter cet engagement.

C'est sans doute là pour moi l'élément le plus saillant de cette mandature. Je suis fier que nous ayons restitué 55 M€ de pouvoir d'achat en période de crise à nos concitoyens qui par ailleurs sont frappés par les difficultés, qu'il s'agisse des artisans ou commerçants qui souffrent et s'inquiètent pour l'avenir, qu'il s'agisse des familles qui doivent accompagner une jeunesse

qui elle aussi regarde l'avenir non plus avec confiance mais souvent avec désespérance. C'est un choix que nous avons fait et que je revendique, avec le Président Charles Ange GINESY, et qui est inscrit dans ce compte administratif.

Nous avons fait face aux tempêtes et aux crises, nous avons su être mobiles, nous adapter, et faire des mouvements qui nous ont permis en toutes circonstances de répondre aux besoins de nos concitoyens. Nous l'avons démontré, et c'est une fierté de notre collectivité. Elle a été réactive et présente dans la crise sanitaire, comme dans la crise qui a touché nos vallées. Nous avons été présents immédiatement dans les premières minutes et les premières heures. Comme le Président l'a souligné, dans la crise sanitaire, nous avons accompagné les entreprises via des fonds de soutien, nous avons accompagné les professions de santé pour leur permettre de s'équiper, nous avons acheté pour 6 M€ de masques, avec près de 5 millions de masques pour nos concitoyens azuréens. Nous avons assuré des tests, et nous organisons aujourd'hui la vaccination dans les territoires que l'Etat a bien voulu nous confier. Sans les collectivités locales, il n'y aurait pas de vaccination aujourd'hui car l'Etat a été incapable d'organiser la moindre logistique de vaccination.

Nous avons été présents face à ces difficultés, et c'est dans ces moments que l'on mesure l'intérêt et l'utilité d'une collectivité. C'est ce que traduit ce compte administratif. Nous espérons bien-sûr que cette situation ne sera que transitoire, que très vite nous retrouverons une situation beaucoup plus saine, et que rapidement cette crise sanitaire sera derrière nous. Je regrette les décisions de l'Etat qui ont retardé la sortie de crise. Les choix qui ont été faits par le Président de la République le 29 janvier dernier sont tragiques. Ils nous ont conduits à rester dans cette crise et ils ne nous ont pas permis d'en sortir, ce qui est déjà le cas de la Grande-Bretagne. Je forme le vœu que très vite, nous en sortions, parce que nos concitoyens n'en peuvent plus.

Il faudra aussi que nous allions très vite dans la reconstruction de nos vallées pour tourner la page. Et dans ce contexte de difficulté, de soutien à l'économie et de soutien à nos concitoyens, il nous a manqué un interlocuteur en soutien. Je le redis avec force. L'Etat a été défaillant dans la solidarité aux collectivités. Il a soutenu avec efficacité les acteurs économiques, notamment au travers des mesures de chômage partiel et de soutien à l'économie, avec le fameux « quoi qu'il en coûte » qu'il faudra sans doute payer un jour, puisque nous avons augmenté la dette de 200 milliards d'euros pour financer cette situation au plan de l'Etat. Mais il a été totalement défaillant pour soutenir nos collectivités locales. J'ai rappelé les mesures nouvelles liées à l'épidémie, et cela a représenté 42 M€ de dépenses nouvelles pour le Département. Nous n'avons reçu pratiquement rien en soutien de l'Etat : 800 000 € sur 6 M€ d'achat de masques, et 1,5 M€ de compensation pour la prime concernant les services de soins à domicile que nous avons été obligés de verser de par la loi pour un montant de 3 M€. Ce sont les deux seules aides de l'Etat, ce qui est particulièrement indigent, vous en conviendrez.

J'ajouterai que non seulement nous n'avons pas eu d'aides en soutien, mais qu'au contraire on nous a même pénalisés. Nous avons en effet une forme de double peine : nos droits de mutation baissent du fait de la crise économique, soit moins 50 M€, et parallèlement l'Etat nous en prélève 35 M€ en 2020 sur l'exercice 2019. C'est une double peine. Jamais nous

n'avons été entendus – pas seulement le Département des Alpes-Maritimes, mais l'ensemble des Départements de France – lorsque nous avons demandé un moratoire avec un lissage sur plusieurs années de cette situation. Cela aurait permis d'en atténuer le choc. Non, on nous a prélevé 35 M€. Je le regrette.

Je souligne aussi que pour l'instant, l'Etat n'est pas à la hauteur de ses engagements concernant la tempête ALEX. Je continuerai de l'affirmer avec force. Nous attendons des aides. Six mois et demi ont passé, le Département des Alpes-Maritimes a engagé 97 427 917,45 € pour la tempête ALEX depuis octobre 2020. Nous avons reçu de l'Etat 8,8 M€. Voilà. La réalité est là. Le reste, ce sont des discours. Je crois, non pas aux engagements verbaux, encore moins peut-être aux engagements contractuels, mais bien à la réalité des versements et des mesures concrètes et immédiates. C'est maintenant que nous avons besoin de cette solidarité. Nos finances sont à l'épreuve, nos populations souffrent, et il faut aller vite pour rouvrir les accès dans nos vallées et nos villages, pour reconstruire les casernes de pompiers et de gendarmerie, pour rouvrir les équipements publics et l'accès à nos massifs qui constituent notre première richesse, pour rouvrir nos sentiers et nos routes. C'est maintenant que cela se joue, et non en 2026. C'est maintenant que nous en avons besoin. Des engagements ont été pris par le Président de la République, on nous répète qu'ils seront tenus, et je poursuivrai mon combat pour qu'ils soient respectés dès maintenant, puisque c'est maintenant que nous en avons besoin. Je ne crois pas aux engagements qui portent après 2022. C'est sans doute du scepticisme de ma part, mais je crois que le passé nous a éclairés sur la méfiance qui doit guider ces annonces faites à la veille de rendez-vous électoraux. Nous mesurons ce qui sera versé avant, et non ce qui sera annoncé pour après.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais vous dire en vous proposant d'adopter ce compte administratif que le Président du Département vous a tout à l'heure largement présenté.

*M. GINESY quitte la salle des délibérations.*

**Me BECK.**- Nous allons pouvoir procéder au vote.

*Le rapport n°2, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention de M. VINCIGUERRA).*

### **3. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DES BUDGETS ANNEXES**

**Me BECK.**- Nous avons quatre budgets annexes. Pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, nous avons un résultat excédentaire d'investissement affecté en recettes d'investissement au compte 001 pour 18 688,50 €. Le résultat excédentaire de fonctionnement 2020 est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002 pour 6 885,51 €.

Pour le budget annexe du cinéma Mercury, nous avons un résultat excédentaire d'investissement affecté en recettes d'investissement au compte 001 pour 111 310,87 €. Le résultat déficitaire de fonctionnement 2020 est affecté en dépenses de fonctionnement au compte 002 pour 258 507,23 €. Comme vous l'imaginez, ce résultat déficitaire est lié à la situation sanitaire qui a fortement impacté le fonctionnement du cinéma Mercury qui déjà

connaissait des recettes extrêmement modestes du fait de la politique sociale du Département et de la fixation de tarifs très bas.

Pour le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, nous avons un déficit d'investissement affecté en dépenses d'investissement au compte 001 pour 1 592 741 €. Le résultat cumulé de fonctionnement est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 1 592 741,06 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde de 975 134,09 € est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer regroupe les ports de Villefranche-Santé et Villefranche Darse.

Pour le budget annexe du parking Silo, le résultat déficitaire d'investissement affecté en dépenses d'investissement au compte 001 pour 48 753,52 €. L'excédent cumulé de fonctionnement 2020 est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002 pour 381 364,48 €.

Il vous est demandé d'approuver ces comptes administratifs et de prendre acte que le déficit cumulé de fonctionnement 2020 est corrigé, comme indiqué précédemment. Il avait été l'objet d'une erreur matérielle. Le déficit n'était pas de 258 507,13 € mais de 258 507,23 €. C'est ce que nous avons voté lors de la délibération du 26 juin 2020.

*Le compte administratif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le compte administratif du budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le compte administratif du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le compte administratif du budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **4. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DES BUDGETS ANNEXES – AFFECTATION DES RESULTATS**

**Me BECK.**- L'affectation des résultats a été précisée dans le rapport précédent. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons donc considérer que ce rapport a été présenté et passer au vote sur l'affectation des résultats de chaque budget annexe.

*L'affectation des résultats du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.*

*L'affectation des résultats du budget annexe du cinéma Mercury, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.*

*L'affectation des résultats du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.*

*L'affectation des résultats du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.*

**Me BECK**.- Je vous remercie. Nous pouvons rappeler notre Président.

*M. GINESY rejoint la salle des délibérations.*

**M. Le Président**.- Je vous remercie pour votre vote qui traduit une confiance réitérée à l'égard de la gouvernance du Président, des vice-présidents, et de l'équipe politique, mais également à l'égard de notre administration, de notre Directeur général des services Christophe PICARD et de l'ensemble des services. Le compte administratif est le censeur de l'exécution d'un budget. Lorsqu'il est voté de cette manière, on ne peut que s'en réjouir. Merci de cette confiance.

## **5. REVISIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)**

**Me BECK**- Il s'agit de la traditionnelle délibération qui examine les propositions en matière de révision des autorisations de programme et d'engagement, en application des dispositions prévues par le règlement financier. Je pense que l'assemblée en a pris connaissance avant cette séance et ne souhaite pas que soient développées ces différentes révisions en séance. Nous pouvons néanmoins évidemment le faire si besoin.

*Le rapport n°5, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## **6. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES**

**Me BECK**.- Ce présent rapport a pour objet l'attribution, à titre dérogatoire, d'une subvention d'investissement à l'association La Semeuse pour le remplacement du système de chauffage du centre culturel La Providence. Il s'agit également : d'effectuer des virements de crédits entre chapitres sans modification des équilibres généraux par section votés au budget 2021 ; d'annuler, à la demande du comptable public, des créances irrécouvrables ; d'ouvrir un secteur distinct d'activité auprès de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) afin de gérer la TVA intracommunautaire sur les facturations du budget principal gérées en TTC.

Il y a une note au rapporteur très importante que vous avez évoquée précédemment M. le Président qui prévoit, relative à l'accident dramatique survenu au début du mois d'avril 2021 sur une portion d'une route départementale qui se trouve en même temps sur le département des Alpes-Maritimes et sur celui des Alpes de Haute Provence. Il est proposé, dans cette note au rapporteur, d'approuver le principe d'une participation exceptionnelle départementale sous forme de fonds de concours au Département des Alpes de Haute Provence à hauteur de 200 000 € pour des travaux de sécurisation d'une section de la RD 4202 en limite du département des Alpes-Maritimes, dont le coût total est estimé à 900 000 €.

*Le rapport n°6, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

7. **FINANCES DEPARTEMENTALES - DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT - REALISATION D'EMPRUNTS - UTILISATION DE LA LIGNE DE TRESORERIE - TARIFS - REGIES DEPARTEMENTALES ET RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS - COMMUNICATION**

**Me BECK.**- La présente communication a pour objet de rendre compte de l'exercice effectif des délégations accordées au Président par l'assemblée départementale au titre : des opérations de dette intervenues lors de l'exercice 2020, concernant la réalisation d'emprunts nécessaires au financement du programme d'investissement et l'utilisation de la ligne de trésorerie ; de la fixation des tarifs des produits, prestations et droits d'entrée proposés par le Département, ainsi que des créations, modifications ou suppressions de régies départementales réalisées en 2020 ; du renouvellement en 2020 des adhésions aux associations dont le Département est membre.

Ce rapport a été repris lors de la présentation du compte administratif où il a été indiqué qu'il avait été nécessaire de recourir à l'emprunt à hauteur de 115 M€, avec la répartition suivante : Banque postale, 45 M€ ; Caisse d'épargne Côte d'Azur, 20 M€ ; Crédit agricole, 20 M€ ; Société générale, 20 M€ ; Crédit coopératif, 10 M€. Il s'agit d'une communication dont l'assemblée doit prendre acte.

*L'assemblée prend acte à l'unanimité de cette communication.*

8. **INNOVATION EN SANTE - 13EME APPEL A PROJETS SANTE - CHARTE DE PARTENARIAT AVEC LE CANCEROPOLE PROVENCEALPES-COTE D'AZUR - SUBVENTIONS RECHERCHE COVID-19**

**Mme DUHALDE-GUIGNARD.**- Il s'agit avec ce rapport de lancer le treizième appel à projets santé. Depuis sa création en 2006, nous avons mobilisé 32 773 000 € qui ont subventionné 254 projets publics ou privés. L'année dernière nous avons ajouté la thématique sur l'intelligence artificielle comme moyen de mieux assister les cliniciens. Cette année, nous ajoutons une nouvelle thématique adaptée à l'actualité : la recherche appliquée en infectiologie-épidémiologie et clinique. Nous avons également déjà subventionné l'année dernière la recherche sur la COVID-19 et la lutte contre les pandémies, avec deux lauréats. Nous continuons donc cette année, pour un montant total de 2 M€.

Le deuxième point de ce rapport est le partenariat avec le Cancéropôle Provence Alpes Côte d'Azur. Il s'agit d'une convention sans incidence financière qui nous permet de bénéficier de leur expertise dans le domaine du cancer. Ils nous assisteront aussi pour effectuer la sélection dans le cadre de l'appel à projets santé.

Enfin, nous octroyons deux subventions exceptionnelles dans le cadre des recherches sur la COVID-19 : une subvention de 100 000 € pour la réalisation de l'étude MucoVax au CHU, et une subvention de 145 000 € pour l'acquisition d'un appareil trieur de cellules pour la recherche sur la COVID-19. Ce trieur de cellules servira pour d'autres domaines, comme la recherche contre le cancer et pourra donc être mutualisé.

**M. le Président.**- Je vous remercie. Je précise que pour la recherche sur la COVID-19, nous avons déjà attribué une subvention à l'Institut Pasteur de Lille, ainsi qu'une aide au CHU de Nice. C'est évidemment une recherche fondamentale qui est d'importance aujourd'hui.

*Le rapport n°8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

**9. ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE : EVOLUTION DU FORFAIT TRANSPORT - SMART DEAL : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

**Me BECK.**- Ce rapport a pour objet d'élargir l'éligibilité du forfait transport de 30 € par mois versé aux services d'aide à domicile, intervenant au domicile des bénéficiaires de l'APA, au territoire des communes difficiles d'accès, en modifiant le règlement départemental d'aide et d'action sociale. En résumé, ce forfait aura désormais un caractère automatique et il ne sera pas nécessaire d'en faire la demande. Il s'agit aussi dans ce rapport d'attribuer trois subventions exceptionnelles d'investissement pour accélérer la modernisation numérique de l'hôpital du pays de la Roudoule à Puget-Théniers, de l'EHPAD Fondation Jules Gastaldy à Gorbio et de l'EHPAD Floribunda à Mandelieu-la-Napoule dans le cadre de la stratégie SMART Deal.

Nous avons également une note au rapporteur. Par délibération prise le 11 mai 2020, l'assemblée départementale, dans le cadre de la politique du SMART Deal, avait souhaité renforcer des dispositifs en matière de prévention et de sécurisation à destination des personnes âgées. A la suite d'un appel à projets, un comité de sélection avait été organisé et présidé par Mme DUHALDE-GUIGNARD. Il était composé du président du comité d'experts SMART Deal ainsi que des cadres des services départementaux en charge de la transformation numérique d'une part et de l'autonomie d'autre part. Ce comité s'est réuni le 8 avril 2021. Au travers de cette note au rapporteur, il vous est proposé de retenir 17 solutions techniques concernant 45 EHPAD qui ont été sélectionnés pour un coût global des projets de 808 838 €, correspondant à une aide départementale de 541 277 €. Cet appel à projets préfigure la volonté de s'engager vers l'EHPAD de demain.

**M. le Président.**- Effectivement, c'est un sujet de préoccupation, et notre assemblée participe fortement à l'amélioration constante des EHPAD avec des innovations comme l'EHPAD 2.0 ou l'EHPAD 3.0. Les nouvelles technologies doivent nous permettre d'évoluer, mais l'homme reste au cœur de cette réflexion.

Il est précisé que M. ROSSINI se déporte.

*Le rapport n°9, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

**10. AIDE AUX COLLECTIVITES – CONTRATS DE TERRITOIRES URBAINS HORIZON 2026**

**M. CIOTTI.**- Ce rapport permet de porter les deux premières conventions avec la communauté d'agglomération de la Riviera française (CARF) et la commune de Menton dans les contrats de territoires qui vont lier ces territoires au département des Alpes-Maritimes à partir de 2021 jusqu'en 2026. C'est un engagement important qui va permettre de favoriser des

projets nombreux sur ces territoires. Nous avons beaucoup travaillé avec la CARF et avec son président Jean-Claude GUIBAL. La CARF a été durement affectée par la tempête ALEX à laquelle elle doit faire face. Nous engageons aujourd'hui ce premier contrat avec le territoire de la CARF et avec la ville de Menton. J'ai donc l'honneur de vous présenter ce contrat qui va planifier les interventions du Département des Alpes-Maritimes pour les années à venir sur ces territoires.

Je vous propose également avec ce rapport d'attribuer des subventions dérogatoires à certains bénéficiaires, d'approuver la réévaluation de subventions, et d'approuver le lancement d'un appel à projets Green Deal auquel vous êtes particulièrement attaché M. le Président.

**M. le Président.**- Je vous remercie pour ce rapport rapidement présenté. Vous avez souligné toute l'importance qu'il revêt aujourd'hui dans le cadre de la reconstruction.

M. CESARI.

**M. CESARI.**- Je tiens à vous remercier M. le Président, ainsi que Eric CIOTTI, le président de la commission des finances, et tous les élus départementaux, mais aussi les services du Département des Alpes-Maritimes, au lendemain de cette catastrophe ALEX. Eric CIOTTI parlait de concret, et la réactivité des actions menées au lendemain de cette catastrophe mérite d'être soulignée. Les élus de la CARF n'y sont pas insensibles, et je veux, au nom du Président de la CARF et de mes collègues maires de la CARF, mais aussi de tous les conseillers communautaires, adresser au Département des Alpes-Maritimes nos remerciements et notre reconnaissance.

Ce contrat, qui aujourd'hui est proposé à l'assemblée départementale, prouve une nouvelle fois que vous n'êtes pas insensibles à l'avenir de la CARF et à ses difficultés d'aujourd'hui face à cette catastrophe difficile à gérer. La CARF agit dans ses compétences, et nul doute que les aides qui nous sont apportées vont nous faciliter la vie. Je vous en remercie. Nous avons hier soir débattu de cette aide du Département en assemblée communautaire. La CARF a confiance dans le Département des Alpes-Maritimes, et nous savons que nous allons pouvoir compter sur lui encore demain, puisque nous avons encore beaucoup à faire, vous et nous, sur ce territoire qui a été durement touché. M. le Président, merci.

**M. le Président.**- Je vous remercie pour l'expression de ces remerciements que formulent l'ensemble des maires de la CARF et tous les élus concernés. J'ai trouvé avec la CARF un acteur de territoire important. Je parlais de réactivité dans mon propos introductif, celle que les maires amènent dans un premier temps avec cette proximité. Le second temps était là avec la CARF, au travers de ses compétences que vous assez assumées, notamment sur l'eau avec toutes les difficultés que nous connaissons, pour apporter des solutions sur le terrain. Vous savez combien moi aussi j'ai apprécié votre présence et votre réactivité. La solidarité du Département n'a jamais fait défaut et ne vous fera pas défaut. Ce contrat territorial Horizon 2026 en est la preuve. Je vous remercie de vos propos.

M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Je vais voter cette délibération, mais je voudrais intervenir sur un point dans le cadre de ces contrats Horizon 2026. Il semble que ces contrats 2026 seraient soumis à l'obligation d'être sur les rails du GREEN Deal tel qu'il a été défini dans la précédente assemblée, et sur lequel j'ai dit ce que j'avais à dire. Cela me paraît un peu ennuyeux, puisque cela cadre la demande et la limite à un certain nombre d'équipements, notamment en termes de transition écologique, qui n'ont strictement rien à voir avec cette transition. Faire de la production d'hydrogène ou de la méthanisation, poser des panneaux photovoltaïques et généraliser l'usage des véhicules électriques, cela n'a strictement rien à voir avec la transition écologique. C'est le discours faux de base.

Si nous devons faire localement de la transition écologique, c'est parce que l'impact des émissions de CO2 est planétaire. Recourir à ces équipements, c'est valider la production de CO2 ailleurs que chez nous, avec une production globale de CO2 égale à celle que feraient localement des équipements différents et plus traditionnels. La transition écologique ne signifie pas faire ici quelque chose qui ne pose pas de problème mais qui en pose ailleurs. Cela, c'est d'une part ne pas tenir compte des émissions globales de CO2, et d'autre part ne pas tenir compte de la misère des peuples qui vivent dans des endroits où l'on procède à l'extraction des métaux rares qui serviront à faire fonctionner tous ces équipements.

Je ne regrette qu'une chose, c'est de ne pas arriver à me faire comprendre sur ce sujet. La transition écologique est autre chose. Nous pourrions en débattre ailleurs, ce n'est pas un problème. Mais je pense que vous avez été conseillés par des « experts » entre guillemets, que vous n'appellez plus « experts » mais « personnalités qualifiées », dont nous ne connaissons pas les noms, ni par conséquent leurs liens éventuels avec untel ou untel. Sincèrement, j'aimerais que l'on révise ce type de priorités, non pas pour me faire plaisir, mais parce que ce serait correct. Je voterai quoi qu'il en soit bien-sûr cette délibération.

**M. le Président.**- Nous pouvons être d'accord avec votre remarque. Je pense qu'il y a beaucoup de faux-amis dans les propositions qui peuvent être faites sous couvert de développement durable ou de protection de l'environnement. Vous avez raison, il faut savoir prendre en compte tout ce qui se passe en amont des équipements que l'on conçoit. Il y a, comme vous l'avez souligné, une équipe d'experts. Je pense que vous pouvez les rencontrer régulièrement, ils sont désignés nommément, ce ne sont pas des fantômes, ils se réunissent de temps en temps, et leurs débats nourrissent le débat complémentaire qu'il peut y avoir entre, individuellement, les conseillers départementaux, les maires et notre administration. Il y a simplement une volonté d'accomplir aujourd'hui des actes en plaçant tout ce que nous réalisons sous ce sceau du GREEN Deal. J'ai évoqué la résilience des territoires, et cela en fait partie, c'est-à-dire avoir des territoires ayant la capacité de résister à la violence des chocs, au sens très large, et en même temps celle d'avoir une auto-stabilité pour l'avenir en étant capables seuls de se redresser après un choc. C'est pour moi ce que signifie la résilience.

On peut effectivement discuter du concept et de tous les projets, qui sont parfois je vous le concède des faux-amis, mais l'important est quand même d'avancer. Je pense que les acteurs qui sont dans la réflexion, dans la construction et dans la technique commencent progressivement à s'acculturer avec ces missions. Vous le savez comme moi, vous avez

travaillé 23 ans en prêchant pour avancer dans ce domaine. Paris ne s'est pas fait en un jour. Nous sommes sur un long chemin, nous nous y sommes engagés de manière très forte, et je compte sur vos remarques, que vous faites sans arrière-pensée, pour avancer sur ce chemin. Je vous en remercie.

*Le rapport n°10, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## **11. RESSOURCES HUMAINES – MESURES DIVERSES**

**Me BECK.**- Il s'agit avec ce rapport de diverses mesures concernant les ressources humaines : l'adaptation des emplois de la collectivité ; le renouvellement de l'agrément du service civique du département ; l'adoption de dispositifs particuliers d'aménagement du temps de travail concernant l'Espace culturel départemental Lympia et le musée des arts asiatiques ; la signature d'une convention de subventionnement entre l'Agence nationale de la cohésion des territoires, la préfecture des Alpes-Maritimes et le Département des Alpes-Maritimes ; la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition 2019-2022 d'agents départementaux auprès du syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vesubie et du Valdeblore.

Il y a également une note au rapporteur qui porte sur la possibilité que nous avons de recourir à des collaborateurs occasionnels du service public. Ce sont des collaborateurs bénévoles, dans le cadre de certaines activités du Département. Cette note vise à modifier et approuver la convention type signée avec ces collaborateurs occasionnels, notamment l'article 4 sur les frais de déplacement. Cela permettrait à la collectivité de mettre à disposition de ces bénévoles une carte de stationnement ou de péage, si les missions confiées le nécessitent de façon régulière.

*Le rapport n°11, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## **12. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES 2020**

**Me BECK.**- Il s'agit de la présentation des mutations immobilières réalisées par le Département. Ce bilan est annexé au compte administratif de la collectivité. Vous avez la liste de toutes les mutations immobilières qui sont intervenues. Je précise qu'il s'agit des acquisitions et des cessions.

*Le rapport n°12, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## **13. COMMUNICATION SUR LES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT - MARCHES PUBLICS – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Me BECK.**- Il s'agit pour l'assemblée de prendre acte de cette communication qui rend compte de l'exercice effectif des délégations que nous vous avons accordées avec confiance et à juste raison, au titre des marchés publics et des demandes de subventions.

*L'assemblée prend acte, à l'unanimité, de cette communication.*

**M. le Président.**- Je vous remercie. Nous pouvons passer à l'examen des vœux, en commençant par exemple avec celui sur la définition opérationnelle de l'antisémitisme. Je cède la parole à Eric CIOTTI, qui rapporte ce vœu.

**M. CIOTTI.**- Le combat contre l'antisémitisme nécessite plus que jamais une mobilisation de tous les acteurs républicains et démocrates face à une résurgence des actes antisémites qui gangrènent notre territoire. Nous avons malheureusement pu constater au cours des années écoulées une augmentation de plus de 70 % des actes antisémites en France. Ils se multiplient aujourd'hui. A l'antisémitisme traditionnel issu des mouvements d'extrême droite, tels que nous les avons connus à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et au début du 20<sup>ème</sup> siècle, s'ajoute aujourd'hui, ou parfois même se substitue, un antisémitisme islamo-gauchiste. Nous mesurons au quotidien combien ces acteurs sont à l'œuvre de façon pernicieuse, et visent aujourd'hui, par leurs propos, notamment sur la destruction de l'Etat d'Israël, à nourrir ce nouvel antisémitisme.

Face à cette montée de l'antisémitisme extrêmement inquiétante, l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste a adopté le 26 mai 2016 par ses 31 membres une définition opérationnelle de l'antisémitisme qui revêt un caractère précis et qui englobe aussi les démarches qui consistaient à se masquer derrière un pseudo antisionisme qui aurait été légitime, pour dissimuler la haine du peuple juif. Cette définition est celle-ci : *« l'antisémitisme est une certaine perception des juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non, et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte. »* Cette définition permet de désigner le plus précisément possible ce qu'est l'antisémitisme contemporain. Elle constitue déjà un instrument efficace de lutte contre l'antisémitisme dans sa forme renouvelée et moderne d'antisionisme en ce qu'elle englobe les manifestations de haine à l'égard de l'Etat d'Israël.

Cette définition a été adoptée par l'Union européenne 1er juin 2017 et approuvée par l'Assemblée nationale le 3 décembre 2019. Elle fait droit à cette réponse unanime que nous devons apporter à cette haine qui, de façon récurrente, fait ressurgir cette hydre terrifiante de la haine et de la destruction des juifs et de tout ce qui s'assimile au peuple juif.

**M. le Président.**- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Ce vœu est un vœu important pour nous comme pour vous, puisque nous sommes des républicains et des démocrates, comme l'a rappelé Eric CIOTTI, qui considèrent que tous les racismes et toutes les formes de discriminations sont inacceptables, condamnables et doivent être condamnées. C'est le principe de base qui nous anime dans tous nos engagements publics. Il est sans faille et sans exception. Autre chose, compte tenu de la formulation, est la possibilité d'exprimer des critiques par rapport à des choix politiques de telle ou telle nation, y compris Israël, que vous traduisez, en tous cas dans un certain nombre de cas, par des manifestations de haine, et ce doit être le cas, mais ce n'est pas dit de cette façon. Nous ne participerons pas à ce vote, parce qu'avec la motion que vous proposez, cette liberté serait considérée comme une forme d'antisémitisme. Nous nous en gardons totalement, et je pense même qu'avec la rédaction que vous avez choisie volontairement, vous allez à l'encontre de

l'objectif qui doit être poursuivi. Je pense que cette motion est contraire à la nécessité de s'unir, ou du moins d'unir tous les républicains et démocrates qui sont formellement opposés, au-delà de leurs différences, à toute forme de racisme. Elle affaiblit la lutte contre l'antisémitisme, telle qu'elle est rédigée. Si elle ne change pas, nous ne participerons pas au vote. Et nous ne sommes pas antisémites, ne nous trompons pas.

**M. CIOTTI.**- Ce débat, M. TUJAGUE, nous l'avons eu dans d'autres enceintes, notamment à l'Assemblée nationale, où les Insoumis se sont opposés avec beaucoup de force à cette même définition. Cette définition n'est pas la nôtre. C'est celle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste, qui date du 26 mai 2016. Je ne conçois pas qu'on puisse librement appeler à la destruction de l'Etat d'Israël sans conséquence. Je pense que derrière cette approche se trouve une forme d'antisémitisme profond. Naturellement, je ne fais pas porter cette accusation à votre égard, ni à celle de vos amis, mais convenez que dans les propos et les prises de position fréquentes de certains à l'encontre de l'Etat d'Israël, il y a comme germe fétide cette haine du juif et sa volonté de destruction. Je crois donc au contraire qu'il est important que cette définition soit élargie. L'Etat d'Israël est un Etat démocratique. C'est le seul Etat démocratique dans cette région troublée du monde. Comme je l'ai dit à l'occasion de sa commémoration, je pense qu'il mérite d'être soutenu par les Etats démocratiques, et que ceux qui appellent à sa destruction et à la destruction de son peuple doivent être marqués d'infâmie.

**M. TUJAGUE.**- La définition, nous l'acceptons. C'est l'extension qui en est faite dans la motion que vous nous proposez qui nous paraît déplacée. Nous ne sommes pas, de même que nos amis politiques, pour la destruction de l'Etat d'Israël, même si nous émettons des critiques, comme vous le faites à l'égard d'autres Etats. Ce serait nous faire une injure abominable et inacceptable que de nous ranger parmi ceux que vous voulez combattre, et qu'à mon avis vous ne combattez pas bien de cette façon-là. Vous ne les combattez pas de la meilleure des façons. Je le regrette, car nous nous serions volontiers associés à une délibération de cette nature s'il y avait la mesure qui convient à la circonstance.

**M. le Président.**- M. CHIKLI.

**M. CHIKLI.**- M. TUJAGUE, le sionisme, c'est un patriotisme. C'est le patriotisme de l'Etat d'Israël. Ce n'est pas le soutien à un Gouvernement, c'est un patriotisme. Vous pouviez ne pas être d'accord avec Nicolas SARKOZY, je peux ne pas être d'accord avec Emmanuel MACRON, pourtant je reste un patriote, et je défendrai la France. Le sionisme, c'est exactement la même chose, mais appliqué à l'Etat d'Israël. Votre remarque est donc particulièrement infondée. Preuve en est, l'Union Européenne a adopté ce texte. La France l'a adopté, parce que le sionisme est justement un patriotisme.

**M. TUJAGUE.**- C'est aussi et surtout une forme de gestion politique. Ce sont des choix politiques.

**M. CHIKLI.**- M. TUJAGUE, le sionisme existait avant même la création de l'Etat d'Israël.

**M. le Président.**- M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Je souhaite intervenir puisque j'ai le sentiment que le débat s'enlise un peu. On va dire que je suis juge et partie, mais j'ai subi l'antisémitisme, ailleurs, dû au fait que mes deux grand-mères étaient juives. Je suis donc héritier de cette culture que je porte en moi. Ici, ce n'est pas évident pour tous ceux qui m'entourent et pour la communauté métropolitaine. En Algérie, on savait parfaitement qui j'étais et où j'étais. Et j'en ai souffert. Je sais me souvenir.

Ce texte émane d'une association internationale. Il y en a d'autres. Ce qui semble gêner, c'est qu'il y a à l'heure actuelle un Gouvernement en Israël qui peut ne pas convenir par ce qu'il met en place et par la politique qu'il mène. Je regrette personnellement fortement que l'exemple de Menahem BEGIN n'ait pas pris le dessus chez les politiques israéliens, mais c'est un problème interne à Israël, et c'est à Israël de le régler. Nous ne sommes pas, en France, exempts d'un certain nombre de positions me semble-t-il, et parfois très radicales. Je pense qu'Israël doit vivre et que l'Etat d'Israël en tant que tel doit être protégé et doit obtenir notre soutien en tant qu'Etat. Quant à Benyamin Netanyahou, c'est un autre problème, nous n'allons pas le traiter ici, c'est le problème des Israéliens.

A partir de là, je ne vois vraiment pas qu'il y ait le moindre ennui à voter ce texte. Personnellement, je le voterai, il me convient complètement. Comme l'a très bien dit Franck CHIKLI, le sionisme préexistait à l'Etat d'Israël. Il a inspiré David Ben Gourion par exemple. Pas que, mais au moins un créateur. Donc à partir de là, je ne vois vraiment pas ce qui nous empêcherait de voter cette motion. Nous pourrions voter la même avec d'autres associations mondiales qui ont le même programme, mais en l'espèce, s'il-vous-plaît, pas de faux débats, et pas d'enlissement. Je voterai ce vœu.

**M. le Président.**- Merci M. VINCIGUERRA. Il semble que des éclaircissements aient été apportés par M. CHIKLI et par M. VINCIGUERRA pour abonder dans le sens de la proposition exprimée par la voix d'Eric CIOTTI sur la préservation d'Israël. C'est l'Etat d'Israël qui là est reconnu, ce ne sont pas les dirigeants actuels, et ce n'est pas un débat sur la gouvernance actuelle. C'est bien l'Etat d'Israël qui est défendu dans cette motion.

**M. TUJAGUE.**- C'est de l'antisémitisme dont nous parlons, et non de la défense de l'Etat d'Israël. L'antisémitisme nous est totalement étranger, et je bannis autant que vous toutes les formes de racisme. Je ne sais pas si vous le mesurez, mais ce que j'entends ici me pèse énormément. Nous partageons certainement le même point de vue. C'est dommage. Sur un sujet comme celui-ci, la meilleure façon serait de trouver des termes qui unissent, et non qui posent problème.

**M. le Président.**- Je pense que sur ces termes, tout le monde semble avoir la bonne compréhension, et pas la même compréhension que ce que vous en faites. Je pose la question à Eric CIOTTI qui a proposé cette motion. Je rappelle que Mme OUAKNINE en a été le porteur. Elle a suffisamment défendu nos valeurs, la démocratie, et cette action qui fait qu'aujourd'hui nous pouvons regretter que l'action du Département que nous avons portée fièrement sur

l'holocauste, avec en particulier les voyages de la mémoire sur le camp d'Auschwitz-Birkenau, puisque la date d'anniversaire de la libération du camp était le 27 janvier. C'est repris dans les éléments de cette motion. Nous n'avons pas pu accomplir ces voyages, et c'est un peu dans cet esprit qu'il y a la présentation de l'approbation de la définition opérationnelle de l'antisémitisme sur laquelle il semble que tout le monde soit d'accord. La rédaction est celle-ci. Si elle ne correspond pas à ce que vous en comprenez, je vous propose de ne pas la voter.

**M. TUJAGUE.**- Nous ne pouvons pas participer au vote. Il y a des sujets qui devraient nous réunir, comme des sujets de cette nature qui sont tellement graves...

**M. le Président.**- Nous sommes d'accord, et nous en débattons ultérieurement.

**M. CIOTTI.**- Naturellement, nous n'allons pas modifier la définition qui a été arrêtée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste, et approuvée par des grandes institutions internationales. Cette définition est claire. Elle peut poser des difficultés à certains, mais c'est justement pour ça qu'elle existe. Cette confusion fait des ravages, et il n'y a pas un antisémitisme légal et un antisémitisme illégal. Les deux se valent. Je prends pour exemple un post Facebook d'hier où j'évoquais le 73<sup>ème</sup> anniversaire de l'Etat d'Israël. J'ai reçu plus de 3 000 messages, dont plusieurs centaines très structurés et organisés, de haine, et pour certains des menaces de mort, ce dont j'ai d'ailleurs saisi le Procureur de la République. Nous avons aujourd'hui cette haine, et nous avons une extrême gauche, un islamo-gauchisme qui veut détruire entre autres l'Etat d'Israël. Personnellement, je trouve que cette haine est tout aussi insupportable que d'autres, et que nous devons la dénoncer sans transiger et sans ambiguïté.

**M. TUJAGUE.**- Que vous nous assimiliez à cela, franchement, je suis surpris...

**M. VINCIGUERRA.**- Personnellement, je pense qu'on ne vous a jamais assimilés à une pensée antisémite. Je pense que vous faites là un faux procès.

**M. le Président.**- Le débat a eu lieu, je pense que nous n'allons pas polémiquer. Tout a été dit et bien dit. Nous sommes sur une rédaction qui a été connue et reconnue, et qui n'est pas modifiable en l'état. Ceux qui l'ont rédigée ont probablement pesé les mots, et je vous propose donc de la voter, pour ceux qui participent au vote.

*La motion, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité (le groupe front de gauche ne participe pas au vote).*

**M. le Président.**- Cette motion est adoptée à l'unanimité. Nous considérons donc qu'elle vaut délibération. Nous passons à la présentation de la motion suivante qui porte sur la fermeture de la base Air France de l'aéroport de Nice. Je laisse la parole à M. CIOTTI.

**M. CIOTTI.**- Cette motion fait suite à l'annonce par les dirigeants actuels de la compagnie Air France concernant plusieurs bases de province, dont la fermeture de la base Air France de l'aéroport Nice Côte d'Azur. Cette annonce a soulevé une grande colère parmi les 120 salariés de la base de vie de l'aéroport de Nice. Ils ont fait le choix de s'installer et de vivre à Nice dans les Alpes-Maritimes. Ils y travaillent pour le compte de la compagnie Air France.

Aujourd'hui, alors que cette base a été créée il y a quelques années, ce qui a conduit à des choix familiaux et professionnels importants, la compagnie nationale Air France, qui se trouve par ailleurs en très grande difficulté, recentralise toutes ses implantations sur Paris.

C'est une erreur sociale et une erreur territoriale. C'est une approche erronée de ce qu'est la France. Sans doute M. Benjamin SMITH ne mesure-t-il pas toute la richesse de nos territoires. Il faudra qu'il comprenne que Paris n'est pas la France, et que la France n'est pas que Paris. Je le dis aussi face aux délires de certains écologistes qui voudraient interrompre toutes les lignes aériennes. Nous avons eu des amendements à l'Assemblée nationale qui voulaient supprimer les lignes aériennes entre Paris et Nice. Nice est la deuxième plateforme aéroportuaire de France. C'est un atout pour notre territoire. Il faut le conserver et le garder. Sur la deuxième plateforme aéroportuaire de France, il est légitime que soit installée la compagnie nationale. Il est d'autant plus légitime que cette compagnie prenne en compte ces préoccupations et exigences d'équité territoriale lorsqu'elle est aujourd'hui sauvée par le contribuable français, et donc par le contribuable azuréen. Nous assistons en effet à une quasi-nationalisation d'Air France, puisque l'Etat français va devenir, avec près de 30 % du capital, le premier actionnaire du Groupe Air France. 4 milliards d'euros ont été attribués par l'Etat à Air France. Par cette motion, j'ai demandé, et je l'espère nous demandons, que le Ministre de l'Economie intervienne fortement et conditionne l'octroi de ces aides au respect de cette approche territoriale. Nous le devons aux salariés d'Air France qui sont dévoués depuis des années à cette compagnie. Nous le devons aussi à une politique d'aménagement du territoire responsable et équitable.

**M. le Président.**- Je vous remercie. Les choses sont très claires sur ce sujet. C'est un soutien à un pôle économique important pour l'économie azurienne qui est déjà en souffrance. Il ne faut pas ajouter de la souffrance à la souffrance, et en plus soutenir des salariés qui sont aussi dans la peine et dans la difficulté. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumetts cette motion au vote.

*La motion, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.*

**M. le Président.**- Je vous remercie. Il nous reste à approuver les procès-verbaux des séances précédentes. Je vous propose donc d'adopter les procès-verbaux des séances du 9 octobre 2020, du 6 novembre 2020, du 18 décembre 2020.

*Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances des 9 octobre 2020, 6 novembre 2020 et 18 décembre 2020 sont approuvés à l'unanimité.*

**M. le Président.**- Je vous remercie. Nous avons terminé notre ordre du jour. Nous pouvons lever la séance.

*La séance est levée à 12 heures 09.*